



# **SOCIETE HIPPIQUE FRANCAISE**

**Note Financière 2020**

## **EPREUVES JEUNES CHEVAUX ET PONEYS**

**FINALES NATIONALES**

**HUNTER**

**JEUNES CHEVAUX et PONEYS**

# 1 GENERALITES

## 1.1. Champ d'application de la présente note et généralités

La présente note comporte l'ensemble des éléments financiers des épreuves d'élevage applicables pour l'année 2020.

Ces éléments financiers ne sont que des compléments ou rectificatifs du Règlement des Epreuves d'Elevage publié sur le site [www.shf.eu](http://www.shf.eu).

Tous les montants de la présente note financière sont Toutes Taxes Comprises (TTC).

Le montant de l'adhésion à la SHF pour une année civile est de 50 € (cf. RG art. 12.3).

## 1.2. Forfait, engagement terrain, rattrapage et changement d'épreuves ou de cheval / poney

### 1.2.1. Forfait

Les conditions de validité d'un forfait sont celles énumérées au Règlement général des compétitions de la FFE (art. 5.8 K).

### 1.2.2. Rattrapage d'engagement

Les conditions de rattrapage sont celles énumérées au Règlement général des épreuves d'élevage de la SHF (art. 23.2.2). Elles sont applicables uniquement sur les CIR de CSO et les Finales Nationales.

Les pénalités de rattrapage d'engagement (en plus du montant de l'engagement) sont de 1 fois le montant de l'engagement. Ces pénalités sont plafonnées à 100 €.

## 1.3. Primes

Chaque épreuve bénéficie d'une dotation propre répartie de manière non discriminatoire entre les chevaux qui y participent. Les épreuves régionales de Cycle Classique de Concours Complet, dressage et Hunter donnent lieu à l'allocation de surprimes selon les modalités définies ci-après.

Dans ce cas et afin d'éviter toute discrimination entre catégories de chevaux pour le calcul des gains qualitatifs aux finales nationales, des gains théoriques sont calculés pour les chevaux ne bénéficiant pas de la prime ou de la surprime. Ils correspondent aux dotations qu'auraient reçues les chevaux bénéficiant de la prime et de la surprime.

### 1.3.1 Primes CSO et CCE Cycle classique Finales nationales

Dans chaque catégorie d'âge en CSO et CCE Finales de Cycle Classique, le montant de la prime est différencié pour les épreuves réservées aux chevaux enregistrés dans les studbooks du cheval de selle français (SF), du cheval anglo-arabe (AA) et du cheval anglo-normand (CSAN) d'une part, et aux chevaux issus de tout autre Livre Généalogique et OC d'autre part.

### 1.3.2 Primes et surprimes – hors CSO et CCE Cycle classique Finales nationales

#### 1.3.2.1 Primes

Les dotations détaillées dans la présente note financière concernent les primes allouées aux chevaux et poneys autorisés à concourir dans les épreuves SHF.

Le montant des primes allouées aux finales pourra faire l'objet d'ajustement en fonction de la somme globale versée sur les concours régionaux et interrégionaux.

#### 1.3.2.2 Surprimes

Une surprime est attribuée lors des épreuves du cycle classique de Dressage et Hunter aux chevaux primés, et inscrits soit au stud-book du cheval de selle français à la naissance ou à titre initial, soit au stud-book du cheval de selle français (SF), du cheval anglo-arabe (AA) et du cheval anglo-normand (CSAN).

Cette surprime correspond à 20% du montant des gains et profits alloués à l'occasion des épreuves concernées.

En cycle libre, aucune surprime n'est allouée.

# STYLE JEUNES CHEVAUX et PONEYS - HUNTER

## 1. Engagements des chevaux et poneys

En euros	Finale
4 ans	65€
5 ans	70€
6 ans	75€

## 2. Dotation des épreuves

Prime par partant en euros – hors surprime	Finales
4 ans	26
5 ans	42
6 ans	42

Dans tous les cas la valeur de l'unité de prime est plafonnée au double de la prime de base par cheval partant.

## 3. Dotations Championnat

Note : Les surprimes sont applicables sur les dotations du cycle classique suivant les conditions détaillées au § 1.3.

La dotation globale des Championnats Style Jeunes Chevaux Hunter, 4, 5 et 6 ans confondus, est de 7 500 euros hors surprime.

La dotation globale toutes catégories d'âge confondues est répartie entre les chevaux classés ELITE, EXCELLENT et TRES BON en fonction du nombre d'unités de prime attribué à chaque niveau de classement.

	Mention	Nb d'unités de prime
4 ans	ELITE	2
	EXCELLENT	1
	TRES BON	0.5
5 ans	ELITE	6
	EXCELLENT	3
	TRES BON	1.5
6 ans	ELITE	8
	EXCELLENT	4
	TRES BON	2